

Revue GICJ

ÉDITION SPECIALE AFRIQUE DU SUD-ISRAEL CIJ

GENEVA INTERNATIONAL CENTRE FOR JUSTICE

Organisation non gouvernementale, internationale, et à but non lucratif basée à Genève qui oeuvre pour la protection des droits de l'Homme et le respect des normes internationales. Fondée sur les principes du droit international, du droit international humanitaire et droit international des droits de l'homme, GICJ documente et rédige des rapports suite à des violations des droits de l'homme et vise à rétablir la justice par tous les moyens possibles



SOMMAIRE

NEWSLETTER FRANÇAISE GICJ

Page 1

Audience à la CIJ Afrique
du Sud contre Israel
Bande de Gaza

Page 2

Analyse du discours
juridique d'Israel:
démâsquer les
contradictions



GENEVA INTERNATIONAL CENTRE FOR JUSTICE

WWW.GICJ.ORG



L'Afrique du Sud défie Israël devant la CIJ pour avoir commis un génocide envers le peuple palestinien.

La Cour internationale de Justice a commencé ses audiences le **11 janvier 2024**, examinant les accusations de génocide portées par l'Afrique du Sud contre Israël envers le peuple palestinien. L'équipe juridique sud-africaine composée d'Adila Hassin, Tembeka Ngcukaitobi, John Dugard et Max du Plessis a discuté des violations en cours par Israël contre les Palestiniens, en particulier à Gaza. L'affaire, basée sur des statistiques actualisés des Nations Unies au 9 janvier 2024, souligne une série de violations présumées par Israël, notamment des massacres, des bombardements et des actions violant les articles de la Convention de Genève. Divers experts juridiques et autorités visent à mettre en lumière la gravité de la situation notamment en soulignant la présence d'intention génocidaire et exigeant une attention internationale et une responsabilité pour les atrocités présumées commises contre le peuple palestinien à Gaza.



Adila Hassin présente les statistiques actualisées des Nations Unies au 9 janvier 2024, mettant en évidence le comportement d'Israël violant plusieurs articles de la Convention de Genève. Le discours détaille les massacres à Gaza, les bombardements par l'armée israélienne et la perte de nombreuses vies palestiniennes. Des actions inquiétantes contre les enfants palestiniens, telles que des arrestations les yeux bandés sont mentionnées, ainsi que des accusations d'intention génocidaire. De plus, Hassin a comparé les atrocités à Gaza au génocide de la minorité Rohingya au Myanmar, déclarant que *"ce que nous voyons aujourd'hui est encore plus frappant et demande l'attention de la Cour"*.



GENEVA INTERNATIONAL CENTRE FOR JUSTICE

WWW.GICJ.ORG

L'Afrique du Sud défie Israël devant la CIJ pour avoir commis un génocide envers le peuple palestinien.



Tembeka Ngcukaitobi confirme l'intention génocidaire d'Israël, et souligne les avertissements de 15 rapporteurs spéciaux de l'ONU et de 21 membres du Groupe de travail de l'ONU qualifiant la situation comme un génocide. Ngcukaitobi met en avant l'extermination de 1% des Palestiniens à Gaza et cite les déclarations d'intention génocidaire des dirigeants politiques israéliens. Des actions telles que le démantèlement de communautés infiltrées et des déclarations discriminatoires de soldats israéliens sont mentionnées, soulignant la gravité de la situation, avec des propos tels que: *"la femme est une ennemie, le bébé est un ennemi, la femme enceinte est une ennemie"*.

Max du Plessis, dans sa déclaration sur les droits des Palestiniens et les actions d'Israël, met en avant l'attitude d'Israël se considérant *"au-dessus du droit international"*. Il critique la communauté internationale pour ce qu'il considère comme un échec de répondre aux violations commises contre les Palestiniens. Du Plessis évoque la Convention sur le génocide, soulignant l'interdiction de la destruction d'un peuple ou d'un groupe spécifique. Il souligne notamment le soutien venant de la Ligue arabe, de 57 Etats, de chercheurs et d'autres entités, contre Israël. Du Plessis caractérise le traitement d'Israël envers les Palestiniens comme, au moins, vraisemblablement génocidaire, soulevant de sérieuses préoccupations quant à la nature des violations présumées.

Geneva International Centre for Justice (GICJ) appelle la communauté internationale à ouvrir les yeux sur les atrocités commises par Israël contre le peuple palestinien à Gaza: sur le génocide commis. GICJ félicite l'Afrique du Sud d'avoir pris l'initiative de traduire Israël en justice et afin de mettre fin au génocide et à l'oppression du peuple palestinien.

[Lire l'article complet ici](#)



GENEVA INTERNATIONAL CENTRE FOR JUSTICE

WWW.GICJ.ORG

La remise en question de la rhétorique d'Israël: démasquer les contradictions face aux accusations de génocide

Le deuxième jour de l'audience de la Cour internationale de justice (CIJ), le 12 janvier 2024, la défense juridique d'Israël, dirigée par le professeur Malcolm Shaw KC, s'est déroulée avec la tentative stratégique de délayer et d'atténuer la dure réalité des violations et de la guerre contre le peuple palestinien à Gaza. Shaw a contesté avec véhémence les accusations de génocide portées par l'Afrique du Sud, les qualifiant de "tableau factuel et juridique déformé". Cet aperçu permettra de comprendre comment l'équipe de défense d'Israël a utilisé le procès afin d'atténuer la gravité des accusations, en tissant un récit qui remet en question la crédibilité des allégations et s'efforce de justifier ses actions dans le cadre du droit international. De la remise en question de l'intention génocidaire à la prise en compte des pertes civiles en passant par l'affirmation du droit à la légitime défense, les arguments de la défense seront examinés de manière critique dans cette analyse complète.



Il a affirmé que le Hamas avait déclenché le conflit avec l'attaque du 7 octobre 2023, donnant à Israël le droit de se défendre dans les limites du droit international humanitaire. Bien que l'escalade ait été déclenchée par l'attaque du 7 octobre, il ne faut pas oublier que les droits des Palestiniens sont violés depuis 75 ans. M. Shaw a affirmé que les défis auxquels Israël est confronté sont largement dus au fait que les opérations militaires du Hamas se déroulent dans des zones civiles, ce qui aggrave le bilan pour les Palestiniens de Gaza, malgré la proclamation d'Israël de "s'efforcer de minimiser les dommages causés aux civils".

Tout en rejetant les appels lancés à Israël de cesser ses opérations à Gaza, M. Shaw a souligné que si les forces israéliennes avaient violé les règles du conflit, la question devait être traitée dans le cadre de ce qu'il a décrit comme "le système juridique robuste et indépendant d'Israël".



GENEVA INTERNATIONAL CENTRE FOR JUSTICE

WWW.GICJ.ORG

La remise en question de la rhétorique d'Israël: démasquer les contradictions face aux accusations de génocide

Afin d'avoir juridiction, la Cour se doit d'établir l'intention génocidaire, comme la souligné Israël. Cependant, leurs affirmations ont semblé contredire la réalité déchirante qui à continué de se dérouler même au cours de l'audience. En effet, une frappe aérienne israélienne dans la zone d'al-Masha'la à Deir El-Balah a fait 9 victimes palestiniennes et 13 blessés, selon la Société palestinienne du Croissant-Rouge. De plus, les affirmations d'Israël selon lesquelles la protection des civils est une priorité qui tombe à plat face aux **23 000 morts civils palestiniens**. Depuis le début de l'attaque israélienne à grande échelle contre Gaza et sa population, Save the Children a indiqué qu'au moins 10 000 enfants, soit 1 % de la population infantile totale de Gaza, ont perdu la vie.

La défense principale d'Israël est centrée sur sa revendication du droit à la légitime défense contre le Hamas. Cependant, les experts en droit international, adhérant aux principes juridiques établis, ont souligné qu'un État occupant n'est pas légalement autorisé à se défendre contre le territoire qu'il occupe. Cette perspective met en évidence une **contradiction juridique** dans la stratégie de défense d'Israël et soulève des questions quant à la conformité de ses actions avec le droit international.



Par ailleurs, Omri Sender, le représentant d'Israël à l'audition, affirme qu'Israël répond toujours aux critères juridiques en mettant en œuvre des mesures concrètes pour reconnaître et protéger les droits des civils palestiniens à Gaza. Il souligne que l'aide humanitaire, y compris la nourriture et l'eau, entre à Gaza sans restriction. Avant le 7 octobre 2023, l'afflux moyen de camions entrants, carburant compris, s'élevait à 500. Cependant, à partir du 12 janvier 2024, seuls 145 camions sont autorisés. En outre, il existe des **restrictions** sur le droit au mouvement et l'accès à la mer et les zones proches de la clôture du périmètre d'Israël.

[Lire l'article complet ici](#)



GENEVA INTERNATIONAL CENTRE FOR JUSTICE

WWW.GICJ.ORG



Geneva International Centre for Justice (GICJ) a oeuvré depuis sa création à documenter les cas de violation des droits de l'Homme auprès des organisations internationales

Afin de permettre la transparence et de nous soutenir dans la cause de défense des droits de l'homme, nous vous invitons à faire un don

Vous pouvez faire un don par PayPal ou par virement bancaire en utilisant les informations ci-dessous. Nous vous invitons à consulter notre site web pour plus d'informations sur notre travail de défense des droits de l'homme

Geneva international Centre for Justice (GICJ)

Informations bancaires : PostFinanceNordring
83030 Bern, Suisse

Numéro de compte : 12-188643-0

IBAN : CH02 0900 0000 1218 8643 0

Code Swift : POFICHBEXX

Contact

Adresse postale: GICJ 598 Vernier CH- 1214
Genève Suisse

Adresse de l'office: Le Centre Écumenical ,
150 Route de Ferney CH 1211 Genève 2 Suisse

Téléphone 022 788 19 71

Email info@gicj.org

Site Web www.gicj.org